

SANCÉ



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 53 • JANVIER FÉVRIER MARS 2011

► Le mot du Maire

Le 13 avril dernier, la commune de SANCÉ a reçu, à la Bibliothèque nationale à Paris, des mains de Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, le diplôme de la Reconnaissance nationale des Agendas 21 locaux, au titre de l'année 2010. C'est une distinction dont nous devons être fiers. Cette reconnaissance vient récompenser les efforts engagés depuis plusieurs années par notre commune en matière de développement durable, d'organisation spatiale, en préservant les zones agricoles et les zones naturelles.

En 2010, 47 nouveaux Agendas 21 ont été labellisés, en plus des 193 territoires ou collectivités officiellement reconnus en France.

La commune de SANCÉ est la première commune du département de Saône-et-Loire, parmi les 573, à être reconnue dans cette démarche, rejoignant d'autres entités comme le Conseil Général, la Communauté de Communes de l'Autunois et la Communauté Urbaine Creusot-Montceau.

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ? Rappelez-vous notre démarche initiée en 2003. Quel avenir voulons-nous pour notre commune pour les 5 ans, 10 ans à venir ? C'est de cette question qu'est née notre réflexion et notre motivation pour l'élaboration d'un Agenda 21 avec une concertation de la population et des associations. Rien ne peut se mettre en place sans une adhésion de chacun d'entre nous. Le développement durable, ce n'est pas une mode, c'est l'affaire de tous. Chacun participe, d'une façon

plus ou moins importante, par des gestes simples et quotidiens, en récupérant l'eau pluviale, en triant au mieux ses ordures ménagères, en n'empruntant pas systématiquement son véhicule pour de petits déplacements, en maîtrisant au maximum l'éclairage de son habitation, etc.

La réflexion sur le développement durable doit tenir compte des questions environnementales, sociales et économiques du territoire.

A SANCÉ, les quarante principales actions ont toutes été réalisées et continuent de vivre, cheminements piétons, préservation et aménagement des espaces de verdure, diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux et l'éclairage public, informations régulières dans le journal SANCÉ échos, création d'une commission environnement, réflexion sur les modes de fauchage et de désherbage des accotements, création d'un Conseil Communal des Enfants, incitation au tri et point de collecte regroupé des ordures ménagères, etc.

Maintenant, il ne faut surtout pas s'arrêter là et dire que tout est acquis ; au contraire c'est à nous de faire vivre notre réflexion par des actions nouvelles, car le développement durable c'est bien l'affaire de tous.

Préservez nos richesses d'aujourd'hui pour en profiter encore demain.

Roger MOREAU, Maire



Après l'enfouissement des réseaux aériens, l'entreprise Eiffage Travaux Publics Est, adjudicataire du marché de travaux pour le remplacement des canalisations d'eaux pluviales et la pose de caniveaux, a démarré le chantier d'aménagement de la rue de la Fontaine le 28 mars 2011.

Nuisances sonores

Avec le retour des beaux jours, tous les habitants de la commune souhaitent profiter de leurs jardins et de leurs terrasses.

Les dimanches et jours fériés sont, pour la plupart d'entre nous, des jours de détente et de relaxation. Afin de respecter le bien-être de vos voisins, nous vous demandons de limiter l'usage des tondeuses, motoculteurs, taille-haies, tronçonneuses et autres objets bruyants, pendant les heures de repos et au moment des repas. Leur utilisation n'est autorisée qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Dans le cadre de ses pouvoirs de Police, Monsieur le Maire a la possibilité de prendre un arrêté municipal réglementant de façon plus restrictive les dispositions de l'arrêté préfectoral, en date du 30 juillet 2001.

De plus, il est également rappelé l'interdiction de faire du bruit après 21 heures, et plus particulièrement d'éviter le ronflement des moteurs (scooters, mobylettes, etc.) qui devient de plus en plus insupportable. Le tapage nocturne (en principe, entre 21 h et 6 h) sanctionné par la jurisprudence actuelle concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

Qui dit nuisances sonores dit aussi danger pour la santé

► Le fauchage raisonné Une technique durable à enjeux multiples

Depuis 2010, dans le cadre de l'Agenda 21, les services techniques de SANCÉ ont établi une nouvelle approche du fauchage des bords de route.

Le fauchage raisonné : une méthode novatrice

Le fauchage raisonné ou gestion différenciée n'est pas une absence de fauchage mais un ajustement des interventions d'entretien, en fonction de la croissance des plantes et des impératifs de sécurité (virages, sorties de chemin, carrefours, etc.).

C'est une nouvelle méthode d'entretien des bords de route qui répond aux besoins des usagers et protège le domaine public, tout en garantissant la biodiversité des milieux.

Cette méthode consiste à :

- limiter la largeur de la fauche sur accotement
- repousser le débroussaillage des fossés et des talus à l'automne afin de sauvegarder la reproduction des espèces vivant sur ces milieux
- préserver les milieux naturels, mais aussi limiter la repousse des végétaux et donc réduire le nombre de fauches.

Le fauchage raisonné des haies permet également de diminuer les coûts de fonctionnement et de maintenance du matériel de fauchage.

Le fauchage raisonné : une alternative à l'absence de ressources mellifères en été

L'objectif du fauchage raisonné est de protéger la végétation jusqu'à sa maturité pour favoriser la montée en graines, tout en assurant la présence de nombreuses espèces végétales d'une année sur l'autre.

Par le fauchage raisonné, le fleurissement des haies se trouve étalé sur une plus longue période. Il favorise également le retour naturel des plantes mellifères locales qui bénéficient tout naturellement aux abeilles qui en profitent pour augmenter leurs ressources alimentaires avant la période hivernale, élément clé de leur survie.



► Les commerces et services de proximité à votre disposition

PROXI SUPER



Didier MERCEY

2, rue de la Fontaine - Tél. : 03 85 29 29 29

Votre Supérette Proxi Super vous rappelle ses heures d'ouverture : du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30, de 15 h à 19 h et le dimanche de 8 h 30 à 12 h 30. Fermée le lundi. Monsieur Didier MERCEY se tient à votre disposition pour un service de livraison à domicile **gratuite**. Vous pouvez effectuer vos commandes par téléphone.

COIFFURE ISABELLE



**2, rue de la Fontaine
Tél. : 03 85 32 02 04**

INSTITUT SENS ET BEAUTÉ



**2, rue de la Fontaine
Tél. : 03 85 34 61 30**

LA BOULANGERIE



Jérôme GUYONET

1, rue de la Fontaine - Tél. : 03 85 29 04 15

BAR FMR 1848



63, route de Sennecé

AGENCE POSTALE



**2, rue de la Fontaine
Tél. : 03 85 20 53 76**

MÉDECIN

**Docteur
Jean-Luc STEVENIN**

**4, rue de la Fontaine
Tél. 03 85 29 27 11**

PHARMACIE DE LA FONTAINE



**Cécile RUSTE
2, rue de la Fontaine - Tél. : 03 85 22 02 72**

SAGE-FEMME

Christiane CHABERT

**7, rue du Pré des Mares
Tél. 03 85 20 14 16**

CABINET INFIRMIER SANCÉEN

**Soins à domicile
et au cabinet
sur rendez-vous**

**2, rue de la Fontaine
Tél. 03 85 22 02 15**

MASSEUR - KINÉSITHÉRAPEUTE

**Maurice PAUTET
Diplômé d'état
Soins à domicile
sur rendez-vous**

**2, rue de la Fontaine
Tél. 03 85 22 00 27**

GARAGE DUCRET - JOLY



**87 Route de Sennecé
Tél. 03 85 29 06 76**

L'équipe du garage DUCRET - JOLY est à votre service (vente de véhicules neufs ou d'occasions toutes marques, opérations d'entretien ou de réparations)

SA AUTOMOBILE (nettoyage de véhicules)

SA AUTOMOBILE



16, rue de la Roche
71000 SANCÉ

Tél./Fax : 03 85 20 14 47
Portable : 06 82 42 68 84
e-mail : sa.auto@wanadoo.fr

**16, rue de la Roche
Tél./Fax : 03 85 20 14 47
06 82 42 68 84**

SA AUTOMOBILE est toujours à votre service pour l'entretien de votre véhicule (petit utilitaire, véhicule de tourisme). Entretien de la carrosserie, de l'intérieur, lustrage, etc.).

Budget Communal 2011

La préparation et le vote du budget constituent toujours un exercice délicat sinon très difficile pour les élus. C'est l'acte majeur de l'action municipale car, en chiffrant les prévisions de dépenses et de recettes, il fixe les grandes orientations pour l'exercice à venir, et donc les réalisations qui en découlent. Le budget communal comporte deux sections : fonctionnement et investissement. Toutes deux s'équilibrent obligatoirement en dépenses et en recettes. Comme leurs noms l'indiquent, l'une permet à la commune de « fonctionner » ; l'autre l'autorise à investir dans différents programmes, mais chaque année, il nous faut faire des choix sur les nouveaux travaux à réaliser. C'est principalement dans ce domaine que nous sommes le plus souvent contraints à faire « des coupes sombres ». Entre l'inventaire établi par les conseillers en commission et les possibilités financières, c'est souvent le grand écart. Il y a alors ceux jugés indispensables et donc retenus, et ceux estimés moins urgents reportés d'une année, voire deux ou plus.

Au cours de la séance du 4 avril 2011, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le taux des quatre taxes communales au même niveau qu'en 2010, sachant que la dernière augmentation remonte à 2004.

Pour 2011, sur le plan du fonctionnement, une augmentation sensible (3,56 %) de certaines charges incontournables (énergie, fournitures diverses, entretien des voiries et des bâtiments, maintenance, fleurissement, etc.) est constatée, ainsi que les charges de personnel (8,10 %). L'autofinancement de la Commune (virement à la section d'investissement) en hausse de 2 % par rapport à celui de 2010 (686 183 € en 2010 et 699 868 € en 2011).

Les principaux investissements porteront sur l'achat du Château Lapalus rue de la Fontaine, l'aménagement de la rue de la Fontaine, dans la partie nord, comprise entre la route de la Grisière et la R.D N° 103, la participation à la Z.A.C du Centre Bourg, le remplacement du revêtement du sol de la Salle de Sports, l'achat d'un camion benne et d'une saleuse, la pose de panneaux et de tables d'interprétation sur le circuit des « balades vertes », la pose de panneaux d'annonce de manifestations, l'achat d'un nouveau columbarium, le remplacement des appareils de chauffage des préfabriqués, l'achat de trois défibrillateurs, de mobilier, d'un piano, d'un pupitre de conférence et de logiciels informatiques, ainsi que divers travaux de voirie et de bâtiments.

L'essentiel des recettes du budget de fonctionnement provient des trois taxes (taxe d'habitation : 12,22 % - taxe foncière bâti : 18,44 % - taxe foncière non bâti : 46,86 %), et de l'A.C.T.P (Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle) reversée par la C.A.M.VAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais VAL de Saône), ainsi que des allocations compensatrices apportées par l'État par le biais de dotations. Le total de ces recettes représente 61,77 % du budget.

Ce budget, malgré le recours à l'emprunt pour l'acquisition du Château Lapalus, a été élaboré avec rigueur, il s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement à la somme de 2 219 603 €, et en investissement à la somme de 1 774 400 €.

BUDGET GENERAL M 14 - 2011

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 219 603 €	
Charges à caractère général (eau, électricité, carburants, restaurant scolaire, petits matériels, fournitures de voirie, fournitures administratives, fournitures scolaires, entretien de bâtiments, de voirie, primes d'assurance, maintenance, taxes foncières, frais d'affranchissement, de télécommunications, études, imprimerie, fleurissement, études surveillées, etc.)	504 910 €	22,75 %
Charges de personnel (rémunérations, cotisations diverses)	800 000 €	36,04 %
Virement à la section d'investissement (autofinancement)	699 868 €	31,53 %
Opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement (valeur comptable immobilière cédée, dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles)	10 575 €	0,48 %
Autres charges de gestion (indemnités des élus, dépenses obligatoires, contribution au C.C.A.S, subventions aux associations sancéennes, contribution au S.I.G.A.L.E (Syndicat Intercommunal de Gestion des Activités de Loisirs des Enfants), etc.)	166 550 €	7,50 %
Charges financières (intérêts des emprunts)	37 600 €	1,69 %
Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercice antérieur)	100 €	0,00 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 219 603 €	
Excédent antérieur reporté	364 437 €	16,42 %
Atténuation de charges (remboursement sur rémunération du personnel)	25 500 €	1,15 %
Produits des services (restaurant scolaire, garderie, centre de loisirs, études surveillées, redevances funéraires, etc.)	83 500 €	3,76 %
Impôts et taxes (contributions directes, taxe additionnelle droits de mutation, reversement Taxe Professionnelle par la C.A.M.VAL, etc.)	1 371 038 €	61,77 %
Dotations et participations (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, compensations de taxes, subventions, etc.)	282 328 €	12,72 %
Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, location de la Salle des Fêtes, etc.)	75 100 €	3,38 %
Produits exceptionnels (vente de la Grange du Bois par la Communauté de Communes du Mâconnais)	17 700 €	0,80 %

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 774 400 €	
Solde d'exécution d'investissement reporté	383 268 €	21,60 %
Dépôt et cautionnement	1 850 €	0,10 %
Remboursement du capital des emprunts	143 000 €	8,06 %
Immobilisations incorporelles (participations communales aux travaux SYDESL 71)	76 000 €	4,28 %
Immobilisations corporelles (achat du Château Lapalus, achat d'un camion benne et d'une saleuse, de trois défibrillateurs, de mobilier, d'un piano, d'un pupitre conférence, la pose de panneaux sur le circuit des « balades vertes », la pose de panneaux d'annonce de manifestations, etc.)	681 520 €	38,41 %
Immobilisations en cours (aménagement de la rue de la Fontaine, remplacement du revêtement du sol de la Salle de Sports, achat d'un nouveau columbarium, remplacement des appareils de chauffage des préfabriqués, participation à la ZAC du Centre Bourg, etc.)	488 762 €	27,55 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 774 400 €	
Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	699 868 €	39,44 %
Produits des cessions	10 500 €	0,59 %
Opération d'ordre entre la section d'investissement et la section de fonctionnement (amortissement matériel roulant et frais d'études)	10 575 €	0,60 %
Dépôt et cautionnement	1 850 €	0,10 %
Dotations diverses (F.C.T.V.A - Taxe Locale d'Équipement, excédent de fonctionnement 2010)	446 203 €	25,15 %
Subventions d'investissement (Département pour circuit des « balades vertes »)	5 404 €	0,30 %
Emprunt	600 000 €	33,81 %

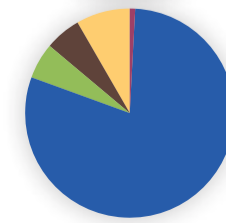
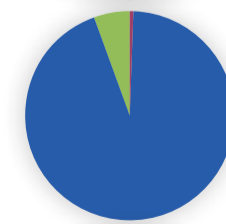
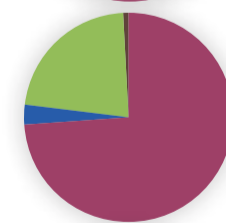
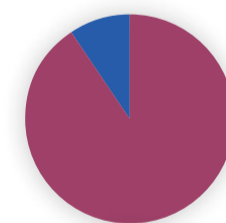
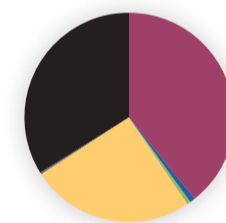
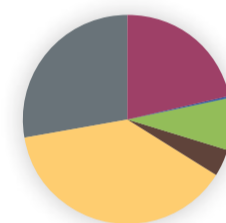
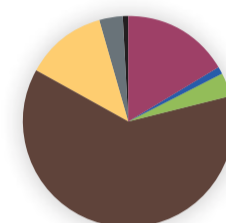
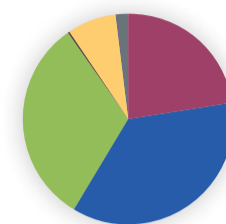
BUDGET ASSAINISSEMENT M 49 - 2011

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	158 535 €	
Virement à la section d'investissement (autofinancement)	143 951 €	90,80 %
Dotation aux amortissements	14 584 €	9,20 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	158 535 €	
Excédent antérieur - Report du Compte Administratif 2010	117 386 €	74,04 %
Produits de l'exploitation (droits de raccordement)	5 000 €	3,15 %
Produits de l'exploitation (redevances d'assainissement des abonnés)	35 000 €	22,08 %
Amortissements des subventions	1 149 €	0,72 %

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	180 113 €	
Amortissements des subventions	1 149 €	0,64 %
Immobilisations en cours (extension du réseau collectif et travaux divers)	168 964 €	93,81 %
Autres créances immobilisées	10 000 €	5,55 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT	180 113 €	
Excédent d'investissement 2010	1 578 €	0,88 %
Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	143 951 €	79,92 %
Autres immobilisations corporelles	10 000 €	5,55 %
Récupération T.V.A sur travaux	10 000 €	5,55 %
Amortissement des immobilisations	14 584 €	8,10 %



Compte-rendu des réunions du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2011

Mesdames Maryline GAUTHIER et Christiane ROGIC étaient excusées.

Madame Maryline GAUTHIER avait donné pouvoir écrit à Monsieur Hervé MARMET.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2010 ;
- ▶ **DÉCIDE** d'acquiescer le Château Lapalus située rue de la Fontaine, **CONFIE** à Maître CRAYTON le soin de rédiger l'acte authentique, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat ;
- ▶ **DÉCIDE** d'emprunter 600 000 € auprès du Crédit Agricole Centre-Est pour financer l'acquisition du Château Lapalus et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ;
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2010, avant le vote du Budget Primitif 2011 ; ce dernier pouvant être voté jusqu'au 30 avril 2011 ;
- ▶ **DÉCIDE** de conclure une convention de prestation de services avec le C.L.E.M (Centre de Loisirs Éducatifs en Mâconnais) pour l'année 2010-2011 concernant l'animation de la première semaine des petites vacances scolaires (février, Pâques et Toussaint), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et **PRÉCISE** que le tarif appliqué est le même que celui du Centre du mercredi multiplié par cinq jours ou cinq demi-journées ; pour des raisons pédagogiques, l'inscription d'un enfant s'effectue obligatoirement à la semaine ;
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Saône-et-Loire concernant le champ d'intervention des missions facultatives ;
- ▶ **DÉCIDE** de prendre en charge les frais d'inscription et de formation au C.A.P Petite Enfance d'un agent auprès du C.N.E.D (Centre National d'Enseignement à Distance) ; l'agent s'engageant à poursuivre son cursus jusqu'à la présentation à l'examen du C.A.P ;
- ▶ **DÉCIDE** d'aménager la rue de la Fontaine, dans sa partie Nord, entre la route de la Grisière et la R.D N° 103, **SOLLICITE** une subvention du Conseil Général au titre du P.D.S.P.C

(Programme Départemental de Soutien aux Projets Communaux), **SOLLICITE** également une subvention au titre des amendes de Police pour l'amélioration de la circulation dans cette rue, et **CONFIE** à la Société BECS la mission de maîtrise d'œuvre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2011

Messieurs Richard DE SANTIS et Daniel GAILLARD étaient excusés.

Monsieur Richard DE SANTIS avait donné pouvoir écrit à Monsieur Henri VOUILLON et Monsieur Daniel GAILLARD à Monsieur Patrick CLERC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2011 ;
- ▶ **APPROUVE** la modification du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) après avis favorable du commissaire enquêteur ;
- ▶ **DÉCLARE** d'intérêt général le projet de réalisation de la Z.A.C du Centre Bourg ;
- ▶ **ACCORDE** sa garantie d'emprunt à la Sema Mâconnais Val de Saône Bourgogne du Sud, concessionnaire chargé d'aménager la Z.A.C du Centre Bourg ;
- ▶ **MODIFIE** le temps de travail de deux postes, l'un d'adjoint technique 2^{ème} classe de 35 h à 19,60 h, à compter du 1^{er} avril 2011, et l'autre de rédacteur territorial de 35 h à 33 h, à compter du 1^{er} octobre 2011 ;
- ▶ **CONFIRME** la répartition du temps de travail de la directrice de l'École de Musique Municipale ;
- ▶ **ACCEPTÉ** la participation proposée par le SY.D.E.S.L (SYndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire) pour le renouvellement du matériel vétuste de l'éclairage public d'une partie de la rue du 19 mars 1962 ;
- ▶ **DONNE** un avis favorable au projet de révision du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) de la commune d'HURIGNY.

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2011

Madame Maryline GAUTHIER, Messieurs Pierre CHAMPION, Cédric MAUCELLI et Richard DE SANTIS étaient excusés.

Monsieur Pierre CHAMPION avait donné pouvoir écrit à Monsieur Henri VOUILLON et Madame Maryline GAUTHIER à Monsieur Hervé MARMET.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2011 ;
- ▶ **APPROUVE** le Compte Administratif 2010 du Budget Communal, dressé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Gilles JONDET, Maire Adjoint, faisant apparaître un excédent global de clôture de 364 437,79 €, **CONFIRME** que le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et **DIT** que cet excédent sera repris au Budget Primitif 2011 ;
- ▶ **APPROUVE** le Compte Administratif 2010 de la Zone Artisanale des Noyerets, dressé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Gilles JONDET, Maire Adjoint, et **CONFIRME** que cette opération est maintenant terminée ;
- ▶ **APPROUVE** le Compte Administratif 2010 Assainissement, dressé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Henri VOUILLON, Maire Adjoint, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 117 386,23 € et un excédent d'investissement de 1 578,32 €, **CONFIRME** que le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et **DIT** que l'excédent de 118 964,55 € sera repris au Budget M49 2011 ;
- ▶ **DÉCIDE** de maintenir les taux des trois taxes directes locales : Taxe d'Habitation 12,22 %, Taxe Foncière sur les propriétés Bâties 18,44 %, et Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties 46,86 % ;
- ▶ **VOTE** le Budget Primitif Communal 2011, dressé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Gilles JONDET, Maire Adjoint, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 219 603 € pour la section de fonctionnement et à 1 774 400 € pour la section d'investissement ;
- ▶ **VOTE** le Budget Primitif Assainissement 2011, dressé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Henri VOUILLON, Maire Adjoint, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 158 535 € pour la section de fonctionnement et à 180 113 € pour la section d'investissement ;
- ▶ **ACCEPTÉ** le remboursement d'une facture à un particulier, suite à un problème de réseau d'eaux pluviales bouché sur le domaine public.

Calendrier des manifestations

AVRIL

- ▶ **Dimanche 24** : Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation. Cérémonie au Monument aux Morts à 11 h, suivie d'un vin d'honneur
- Vacances scolaires de printemps pour la zone B (Dijon), du samedi 16 avril après la classe au dimanche 1^{er} mai (retrée le lundi 2 mai)

MAI

- ▶ **Dimanche 1^{er}** : Tournoi de Foot au Stade de la Grisière
- ▶ **Samedi 7** : Soirée de printemps préparée par l'École de Musique Municipale à 20 h 30 à la Salle des Fêtes
- ▶ **Dimanche 8** : Fête de la Victoire 1945. Cérémonie au Monument aux Morts à 10 h, avec la participation de l'orchestre de l'École de Musique Municipale, suivie d'un vin d'honneur
- ▶ **Dimanche 8** : Marche gourmande organisée par l'Association des Cuisiniers des Collectivités du Mâconnais
- ▶ **Samedi 14** : Concours de pétanque organisé par l'Amicale Sportive Sancé Basket
- ▶ **Dimanche 15** : Brocante organisée par le Sou des Écoles
- ▶ **Vendredi 27** : Gala de danse organisé par l'Association Sportive Sancé Danse au Centre Culturel, Avenue Charles de Gaulle à Mâcon

JUIN

- ▶ **Vendredi 17** : Kermesse organisée par le Sou des Écoles
- ▶ **Samedi 18** : Appel du Général de Gaulle. Cérémonie au Monument aux Morts à 11 h, suivie d'un vin d'honneur
- ▶ **Samedi 18** : Fête de l'Amicale Sportive Sancé Basket
- ▶ **Mardi 28** : Fête de la Musique, à 18 h 30 dans le vallon derrière la Salle des Fêtes

Début des vacances d'été, le samedi 2 juillet

JUILLET

- ▶ **Vendredi 1^{er}** : Concours de pétanque semi nocturne organisé par le Team Duf Auto cross 71 - David Dufour
- ▶ **Judi 14** : Fête Nationale. Cérémonie au Monument aux Morts à 21 h 30, suivie d'une retraite aux flambeaux, d'un feu d'artifice et d'un bal populaire. L'organisation de la soirée sera assurée par l'Amicale des Chasseurs de SANCÉ en collaboration avec l'Association des Cuisiniers des Collectivités du Mâconnais avec repas champêtre
- ▶ **Samedi 23** : Concours de pétanque organisé par le Team Duf Auto cross 71 - David Dufour

Arrêté du Maire

Brûlage des végétaux

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le brûlage des végétaux, dans un souci de sécurité et de salubrité publiques, que les émissions de fumée répétées sont, par leur importance et leur durée, de nature à porter atteinte à la salubrité publique, et que les déchets végétaux peuvent être déposés dans les déchèteries du S.I.C.T.O.M (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) du Mâconnais (la Grisière, du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et le dimanche matin d'avril à octobre, Saint Martin-Belle-Roche le lundi et le samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, le mercredi de 8 h à 12 h d'avril à octobre, et de 14 h à 17 h 30.

Monsieur le Maire de SANCÉ a pris un arrêté municipal, en date du 6 octobre 2008, interdisant, sur l'ensemble de la commune, le brûlage des déchets verts, sauf en cas d'activités agricoles ou forestières.

Ramassage des encombrants

Le S.I.C.T.O.M (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) du Mâconnais informe les personnes de SANCÉ ne pouvant se déplacer en déchèterie qu'un ramassage d'encombrants aura lieu le lundi 2 septembre 2011. Les objets seront collectés en bordure de la voie publique sur appel téléphonique au 0 800 100 544 (n° vert du S.I.C.T.O.M). La collecte commencera à partir de 5 h 30 et se terminera vers 13 h. C'est pourquoi, il est demandé de sortir les encombrants la veille au soir.

Initiation gratuite au compostage

Le S.I.C.T.O.M du Mâconnais organise une campagne d'initiation à la pratique du compostage domestique. Ce procédé, en réduisant le poids de la poubelle, permet d'obtenir un amendement de qualité nécessaire à l'enrichissement des sols. La formation gratuite aura lieu les 11, 12, 13 et 14 mai 2011, de 9 h à 16 h, à la déchèterie de la Grisière à Mâcon, pour toutes les personnes pratiquant déjà le compostage en tas mais souhaitant obtenir quelques astuces pour améliorer le compost ou bien les personnes souhaitant s'équiper d'un composteur. Une inscription préalable est obligatoire. Des bulletins sont disponibles au Secrétariat de Mairie. Par ailleurs, la commande d'un composteur de 400 litres en bois est possible au prix unitaire de 20 €. Le bon de réservation est à retirer au Secrétariat de Mairie, il doit être accompagné d'un chèque de 20 € à l'ordre du Trésor Public. Pour tout renseignement complémentaire - Tél. : 03 85 38 44 39

F.N.A.C.A

Hommage aux soldats disparus en Algérie

Il s'étaient nombreux les adhérents du comité local F.N.A.C.A de SANCÉ, ce samedi 19 mars, à avoir répondu à l'invitation de leur président Monsieur Jean-Pierre PRIEUR. Portes-drapeaux, élus, anciens combattants au plastron orné de médailles, parents de victimes, se sont rassemblés dans la cour de la Mairie pour commémorer ce 49ème anniversaire du cessez-le-feu en Algérie qui, après la signature des accords d'Évian, mettait fin à une guerre qui longtemps n'a pas voulu dire son nom, mais le souvenir est toujours présent dans le cœur de ceux qui ont traversé la Méditerranée.

En cortège, les participants se sont rendus au cimetière pour déposer une gerbe sur la tombe de Roger LANDRET, un enfant de SANCÉ, tombé en Algérie le 1er juin 1959.

Puis, dans un profond recueillement, l'assistance s'est rendue au monument aux morts. Le comité local F.N.A.C.A a déposé une gerbe au pied de l'édifice, en présence de Monsieur Roger

MOREAU, Maire. Avant la lecture de l'ordre du jour du général Charles Ailleret du 19 mars 1962 par Monsieur Jean-Claude DONATI, et du manifeste national de la F.N.A.C.A par Monsieur Jean-Pierre PRIEUR, Monsieur le Maire a épinglé la Croix du Combattant sur le revers du veston de Monsieur Antoine GONZALEZ, et l'insigne officielle de porte-drapeau sur ceux de Messieurs Robert BERGER et Jean BONIFAS, en reconnaissance des services rendus et de leur présence régulière aux commémorations.

Après la sonnerie aux morts et la Marseillaise, une minute de silence a été respectée, à la mémoire de tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur.

Mais la journée n'était pas terminée, une autre cérémonie attendait les participants à l'intérieur de la Salle des Fêtes pour mettre à l'honneur un valeureux soldat, Monsieur Serge TOUILLON. Appelé en juillet 1956 au 11ème Régiment de Chasseurs à Cheval à Berlin pour

faire ses classes, il rejoint l'Algérie en novembre 1956. Combattant valeureux dans l'Oranie, il est nommé brigadier en 1957 et maréchal des logis en juin 1958. Son comportement exemplaire lui a valu deux citations avec l'attribution de la croix de la valeur militaire avec étoile de bronze. Après 24 mois passés en Algérie, il rentre en France en novembre 1958.

Par un décret du ministère de la Défense en date du 6 novembre 2010, Monsieur Serge TOUILLON s'est vu décerné la Médaille Militaire qui lui été remise par son ami de longue date Monsieur Gilbert FASSIO, ancien combattant, grand blessé de guerre en Algérie, adhérent F.N.A.C.A et chevalier de la Légion d'Honneur.

Cette haute distinction justifiée par ses brillants états de service mérite d'être soulignée.

Le comité local de SANCÉ et la municipalité se réjouissent de cette attribution et lui adressent leurs plus sincères félicitations.



Remise de la Médaille Militaire par Monsieur Gilbert FASSIO à Monsieur Serge TOUILLON.



Pendant la cérémonie au monument aux morts.



Ecole de musique municipale

En visite au théâtre de Mâcon

Jeudi 31 mars, Philippe, régisseur principal, a promené les élèves dans les coulisses de ce grand bâtiment circulaire qu'est le Théâtre de Mâcon.

Construit en 1973, le petit théâtre accueille 260 spectateurs et le grand théâtre 960. Puis du sol au plafond, nous sommes descendus au niveau de la fosse d'orchestre (3 mètres en-dessous de la scène) et après les 120 marches d'un étroit couloir (20 mètres au-dessus cette fois !), nous sommes arrivés sur le « gril » où se trouve tout le matériel destiné au changement des décors.

Nous sommes rentrés avec quelques nouveaux termes : proscenium, gindes, servante, face, lointain, cour et jardin, et aussi l'histoire du mot magique censé porter chance avant chaque représentation !

Après les premiers concerts et heures musicales, voici les dates de nos prochaines manifestations :

Samedi 7 mai : Soirée de printemps consacrée à l'orchestre de l'École de Musique Municipale dirigé par Nicolas GATEAU et à l'ensemble de musiques actuelles dirigé par Daniel BALAGUER. Ce concert a été avancé, il était initialement prévu le samedi 28 mai.

Du lundi 20 juin au samedi 25 juin : Semaine portes ouvertes

Mardi 28 juin : Fête de la musique

Renseignements : 03 85 20 53 66 ou ecole-musique@sance.fr

Contact : Cécile BENOIT, Directrice et musicienne intervenante pour ce projet.

Aux couleurs du temps

L'atelier « Aux couleurs du temps » termine l'année, riche, une fois de plus, de nouvelles créations.

En effet, les adhérentes ont pu s'initier à de nouvelles techniques, telles que le vernis à craqueler, la mosaïque, la peinture 3D sur tissu, la gravure sur verre, le scrapbooking, la peinture sur porcelaine...

L'atelier propose une journée « portes ouvertes », afin que les personnes intéressées par les loisirs créatifs puissent venir découvrir le déroulement d'un cours et pourquoi pas se renseigner pour une éventuelle inscription.

Cette journée découverte aura lieu le samedi 7 mai, de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 45 dans la salle du préfabriqué, derrière la Mairie.

Nous vous attendons nombreuses !



Association Sportive Sancéenne - Section Danse

Les membres actifs de l'association sont heureux de vous faire part du gala qui aura lieu le vendredi 27 mai 2011 à 20 h 30 avec pour thème « Le Cabaret ».

C'est avec beaucoup de plaisir que le spectacle sera présenté au Théâtre (Scène Nationale) de Mâcon.

L'association souhaite vous permettre de passer une excellente soirée dans une ambiance chaleureuse et familiale. Les parents des danseuses apprécieront le travail réalisé au cours

de l'année par leurs enfants.

Madame Nathalie COTE, Présidente de la Section Danse, remercie vivement Gaëlle PASQUALIN pour son dynamisme et son investissement dans la préparation de ce spectacle, ainsi que Mesdames Carine COULAUD secrétaire, et Élie CORREIA trésorière, pour l'aide précieuse et efficace qu'elles apportent à l'association.

Le rendez-vous est donc donné, maintenant, tous à vos agendas.



Une partie des danseuses au gala de l'année dernière.

► Déchets ménagers Stop au gaspillage alimentaire

Chaque français jette, en moyenne, 20 kg de déchets alimentaires par an, soit 7 kg d'aliments non consommés et encore emballés, et 13 kg de restes de repas, de fruits et de légumes abîmés.

Il ne faut pas oublier que le gaspillage intervient également à chaque étape de la chaîne alimentaire, depuis la culture du produit, jusqu'à la consommation par les ménages. Une quantité importante de nourriture est perdue à chaque étape (lors de la transformation, de son transport, chez les détaillants, les restaurants, les foyers...). On estime ainsi que la moitié de la nourriture produite dans le monde finit à la poubelle.

Les causes du gaspillage sont multiples :

- Sociologiques : modifications des structures et de l'organisation familiale, des rythmes de vie
- Méconnaissance sur la conservation des aliments : mauvaise interprétation des dates de consommation, mauvaise gestion du réfrigérateur
- Pratiques commerciales (promotions, incitation à l'achat) : elles n'entraînent pas directement le gaspillage, mais il est évident qu'un achat ne correspondant pas aux besoins entraînera plus facilement ledit gaspillage
- Pratiques de la restauration collective : quantité de nourritures servies non ajustées aux besoins des clients, organisation en cuisine centrale.

Les enjeux environnementaux :

Le gaspillage alimentaire et le gaz à effet de serre : en Grande Bretagne, une étude démontre que réduire la moitié du gaspillage alimentaire serait équivalent à ôter une voiture sur cinq des routes du pays. De plus, le cycle de vie de la nourriture d'un français moyen représente environ 20 % du total de ses émissions en gaz à effet de serre quotidiennes. Un repas = 3 kg de gaz à effet de serre (Source Ademe).

Le gaspillage alimentaire et la consommation d'eau : chaque aliment de base représente un certain volume d'eau consommé pour le produire, le transformer, le réparer, l'emballer. Il faut 1 000 litres d'eau pour produire 1 kg de farine.

Concrètement, on jette une baignoire d'eau virtuelle pour chaque baguette de pain rassie jetée. Jeter de la nourriture c'est comme laisser un robinet d'eau ouvert.

Les enjeux sociaux :

La sous-alimentation touche une partie de la population française, autant que celle de ses voisins européens.

En France, près de 78 000 tonnes de produits alimentaires ont bénéficié, en 2008, à environ 680 000 personnes et ont ainsi échappé à la



destruction (selon les chiffres de la Fédération Française des Banques Alimentaires). Mais, au total, ce seraient trois millions de personnes qui auraient recours à une aide alimentaire en France.

Si on estime qu'un quart de la nourriture produite à l'échelle internationale est jetée sans être consommée, on ne peut pas oublier que plus d'un milliard de personnes souffrent de la faim dans le monde.

Les enjeux économiques :

En France, nous n'avons pas encore de réelles données. Cependant et à titre d'exemple, nos voisins anglais ont chiffré à 12 milliards de livres par an (environ 13 milliards d'euros) la fraction évitable des déchets alimentaires et de boisson. Tandis qu'en Belgique, on jetterait, chaque année, l'équivalent de 174 € de nourriture par ménage.

Les solutions pour réduire le gaspillage alimentaire des ménages concernent plusieurs axes :

- L'acte d'achat qui consiste à : faire une liste de course, à adapter les quantités achetées aux besoins des foyers, à vérifier les dates de péremption
- Le stockage et la gestion des stocks qui, quant à lui, consiste à : faire attention aux dates de péremption, à nettoyer régulièrement le réfrigérateur, à emballer les denrées avant de les ranger dans le réfrigérateur, à indiquer les dates d'ouverture des aliments sur les emballages, à ranger dans le réfrigérateur les produits à la bonne place en fonction des zones de fraîcheur, à congeler les produits non utilisés.
- La gestion des quantités cuisinées : à savoir doser les quantités en fonction du nombre de personnes à table
- La gestion des restes : à cuisiner les restes, des sites internet proposent des recettes :

www.miam-miam.fr www.quefaireavec.com

Aussi, autant que possible, soyez attentif à votre mode de consommation, car gaspiller est un acte anti-écologique et inacceptable d'un point de vue éthique. ■

► Le C.L.S.P.D L'union fait la force

Par délibération du 7 juin 2010, le Conseil Municipal de SANCÉ a décidé d'adhérer au C.L.S.P.D (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) de Charnay-lès-Mâcon et des sept autres communes associées (Bussières, La Roche-Vineuse, Milly-Lamartine, Prissé, Saint Laurent-sur-Saône, SANCÉ et Verzé) et le 4 novembre 2010, le C.L.S.P.D a été officiellement installé en Mairie de Charnay-lès-Mâcon, en présence de tous les partenaires.

Ce choix va nous permettre de prendre une part active à la stratégie de maintien de la tranquillité publique sur la commune, en étroite partenariat avec les représentants de l'État, la Police Nationale, la Justice, les acteurs sociaux et le monde associatif.

L'assemblée constituante est chargée de rencontrer et de travailler avec toutes les instances à même de prévenir la délinquance et la criminalité. Son rôle n'est pas répressif, c'est un outil opérationnel de coordination des informations, à l'échelle du territoire de ses huit communes membres (environ 15 000 habitants).

L'absence de ce type de structure à l'échelle de l'agglomération est bien regrettable, quand on sait tous que la délinquance ne s'arrête pas aux limites communales et quelle nécessite un échange permanent de renseignements.

Les 2 et 3 février 2011, des groupes de travail thématiques se sont mis en place, afin d'apporter des propositions et des solutions dans les trois domaines essentiels : la prévention, l'éducation et la citoyenneté ; la dissuasion, la prévention situationnelle et la mise en réseau des moyens humains ; la sanction, la réparation et l'aide aux victimes.

Pour développer ces trois thèmes, quinze objectifs concrets et quarante et une actions

ont d'ores et déjà été identifiés. Ils seront la « feuille de route » du C.L.S.P.D et guideront les groupes de travail. Les mesures concerneront, notamment : la prise en charge des mineurs et des familles en difficulté, les aides aux victimes de violences intrafamiliales, les dispositifs et mesures à mettre en place en matière de prévention des conduites addictives, les interventions en milieu scolaire, le traitement des sites sensibles reconnus par des faits de délinquance ou d'incivilité, la multiplication des T.I.G (Travaux d'Intérêts Généraux) plutôt que des peines de prison...

Deux personnes (un policier municipal de Charnay-lès-Mâcon et une coordinatrice) sont installés dans les locaux de la police municipale, 88, grande rue de la Coupée. Cette dernière sera en relation directe et permanente avec les différentes instances (bailleurs, services sociaux, mairies, administrations, associations...), elle fera notamment le lien avec les forces de l'ordre, y compris les gardes-champêtres dont certaines communes sont dotées et qui accomplissent un travail remarquable sur le terrain. D'autre part, elle consignera dans un registre tous les faits commis sur le territoire des communes membres, ainsi que les faits commis par des ressortissants de ces communes.

La situation à SANCÉ n'est pas inquiétante, mais la vigilance s'impose. Les chiffres communiqués par la Police Nationale montrent que le nombre de faits constatés est relativement faible, comparé aux statistiques nationales.

Le C.L.S.P.D, par ses actions concrètes et quantifiables, va permettre aux élus de disposer de nouveaux outils de prévention et de dissuasion pour renforcer encore la sécurité de la population. ■



Au cours de l'assemblée plénière du C.L.S.P.D de Charnay-lès-Mâcon, Monsieur Henri VOUILLON, Maire adjoint, a remplacé Monsieur Roger MOREAU, Maire, lors de la signature de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention, le 4 novembre 2010 en Mairie de Charnay, en présence de Messieurs Gérard VOISIN, Député-maire de Charnay, Jean-Louis COSTE, Procureur de la République, Hervé TOURMENTE, Directeur de cabinet du Préfet de Saône-et-Loire, et des maires ou adjoints des autres communes associées.

Quelques conseils en cas de forte chaleur

Il est temps de préparer l'arrivée de l'été et l'arrivée éventuelle de la chaleur !

Comme chaque année, souvenons-nous des deux points essentiels : la température du logement et l'hydratation de notre corps.

Veiller à la température du logement

Placer un thermomètre à l'intérieur et un à l'extérieur du logement, à l'abri du soleil. Si la température extérieure est inférieure à celle du logement (le soir, la nuit, le matin le plus souvent), ouvrir les fenêtres pour faire des courants d'air. Dans le cas contraire, fermer les fenêtres et les volets, pour ne pas faire entrer la chaleur.

Vous pouvez aussi :

- brancher un ventilateur et brumiser votre corps pour vous rafraîchir et vous apaiser.

- installer un rafraîchisseur ou un climatiseur, mais cet investissement peut poser d'autres soucis de santé (rhinite, sinusite...) ou écologique.

Hydrater le corps

L'organisme a besoin de 1,5 à 2 litres d'eau par jour. En cas de forte chaleur, l'eau est éliminée par la transpiration avec perte de sels minéraux.

Pour vérifier la quantité d'eau bue par jour, préparer 1 à 2 bouteilles d'eau à consommer obligatoirement. Si vous urinez moins, vous n'avez pas assez bu.

Compléter votre boisson par la consommation de fruits pour vous recharger en minéraux.

Brumiser de l'eau, prendre des douches ou simplement mouiller vous les bras et les jambes avec un gant, plusieurs fois par jour

pour refroidir votre corps et éviter une trop grande perte d'eau par transpiration.

Toutefois, veillez à ne pas laisser couler l'eau trop longtemps, car en période de canicule, il y a souvent restriction d'eau.

Un registre de personnes vulnérables est actualisé en Mairie. Si vous êtes ou si vous connaissez une personne fragile, seule ou handicapée, vivant à son domicile, vous pouvez demander, dès le mois de mai, à être inscrit sur le registre communal des personnes à contacter en cas de déclenchement d'une alerte canicule par Monsieur le Préfet ou le Ministère. Si vous désirez signaler une personne, son accord écrit est nécessaire pour toute inscription. Une personne du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) prendra contact avec vous en cas de fortes chaleurs.

Bon été !